



Portant Publication du résultat de l'Appel d'Offres National Ouvert N°56/AONO/MINTP/CMPM/2019 du 06/05/2019 en procédure d'urgence pour l'équipement des services du Ministère des Travaux Publics en mobilier de bureau. Financement : BIP MINTP, Exercice 2019. Imputation : 53 36 470 04 34 00 10 2070.

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2019 ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et mis en application par La Circulaire n° 005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 ;

Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2018/461 du 07 Août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu Le décret N°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté N°00000301/A/MINMAP du 28 décembre 2015 portant création d'une Commission Ministérielle de Passation des Marchés auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu la Décision N°00000006/D/MINMAP/SG/DAJ du 04 Janvier 2018 constatant, la composition des Commissions Ministérielles de Passation des Marchés auprès des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n° 0005/LC/MINMAP/CAB/ du 03 Juillet 2018 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle du Ministère des Travaux Publics ;

Vu la Circulaire n° 0005/LC/MINMAP/CAB/ du 03 Juillet 2018 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2019

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N° 56/AONO/MINTP/CMPM/2019 du 06/05/2019 en procédure d'urgence pour l'équipement des services du Ministère des Travaux Publics en mobilier de bureau. Financement : BIP MINTP, Exercice 2019. Imputation : 53 36 470 04 34 00 10 2070.

Vu les offres des soumissionnaires ;

Vu le Procès-Verbal N° 025/PV/CMPM/MINTP du 24 Juin 2019 du Président de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés ;

Vu la Lettre de notification de proposition d'attribution N° 016/L/CMPM/MINTP/2019 du 24 Juin 2019 du Président de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés ;

DECIDE :

Article 1 : Les entreprises dont les noms suivent sont retenues pour l'Appel d'Offres relatif à l'équipement des services du Ministère des Travaux Publics en mobilier de bureau. Financement : BIP MINTP, Exercice 2019. Imputation : 53 36 470 04 34 00 10 2070.

SOUSSIONNAIRES RETENUS

Numéro du lot	Noms et Adresses des Soumissionnaires	Montants TTC Lus en (FCFA)	Montants TTC Corrigés en chiffre et en lettre en FCFA	Délais de livraison	Observations	Rang
Lot 1	ETS L'ODYSSEE	43 436 810	43 436 813 (Quarante-trois millions quatre cent trente-six mille huit cent treize)	50 Jours	Offre financière la moins disante	1 ^{er}
Lot 2	CONCORDIA SERVICE SARL	14 496 030	14 496 030 (Quatorze millions quatre cent quatre-vingt seize mille trente)	60 Jours	Offre financière la moins disante	1 ^{er}

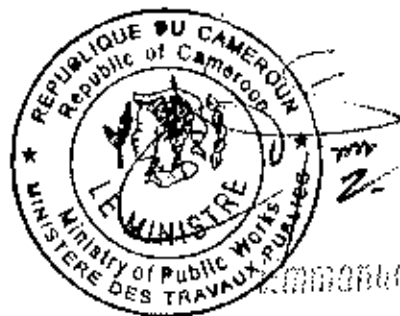
Article 2 : Les mandataires desdites entreprises sont invités de se présenter à la Direction des Contrats, pour l'établissement de leurs projets de Marchés.

Article 3 : Les soumissionnaires ayant postulés pour l'Appel d'Offres ci-dessus mentionné et qui n'ont pas été retenus, peuvent passer sous quinzaine retirer leurs offres, au secrétariat de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés du Ministère des Travaux Publics. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Article 4 : La présente décision qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le _____

Copie : ARMP



Emmanuel NGAH...